

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

L'association **CHLOROPHYLLE**, dont le siège est situé 76 rue des vignes 87350 PANAZOL en France, dûment représentée aux fins des présentes par **Monsieur Laurent JARRY**, agissant en qualité de président,

Ci-après dénommée « Chlorophylle »

D'UNE PART,

ET

L'association **ONADEL**, dont le siège est situé ZONE STIN BP 12 683 NIAMEY NIGER, au Niger, dûment représentée aux fins des présentes par **Monsieur ADAMOU Mahaman** agissant en qualité de président,

Ci-après dénommée « ONADEL »

Ci-après conjointement dénommées « les Parties »

D'AUTRE PART,

Préambule : « Cette convention de partenariat entre dans le cadre du 4ème programme d'assainissement et d'accès à l'eau porté par Chlorophylle France sur la commune rurale d'In Gall au Niger »

Cela précisé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente Convention, définit les conditions dans lesquelles l'association Chlorophylle apporte un soutien financier et technique à la réalisation par ONADEL d'une :

**« Étude sur les eaux de ruissellement de la ville d'In Gall »,
ce projet est décrit en annexe 1 par son cahier des charges**

Article 2 – Engagements d'ONADEL

ONADEL s'engage vis-à-vis de l'association Chlorophylle à :

- Recruter un cabinet d'étude en fonction du cahier des charges,
- Suivre la mise en œuvre de l'étude et des livrables à produire,
- Assurer le lien entre le prestataire retenu et Chlorophylle,
- Payer le prestataire retenu selon le devis établi.

L'annexe 1 de cette convention reprend le cahier des charges initial de Chlorophylle, l'annexe 2 présente la proposition d'ONADEL.

Article 3 – Engagements de l'association Chlorophylle

L'association Chlorophylle s'engage à verser à ONADEL, la somme totale **5.550 euros** (soit environ 3.640 000 F CFA), réparti comme suit :

- Montant de la prestation : **5.046 euros (soit environ 3.310.000 F CFA)**
- Montant du suivi ONADEL : **504 euros (soit environ 331.000 F CFA)**

Ces 2 montants feront l'objet de 2 justificatifs différents.

Modalité de versement

- un acompte à hauteur de 50 % sera versé par virement à la signature de la convention, soit 2.775 €,
- 30% sera versé après remise des livrables des 2 premières phases, soit 1.665 €,
- le solde restant de 20% après remise de l'ensemble des livrables. 1.110 €

Les virements seront effectués sur le compte suivant

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
NE110	01001	0212110 00 119	63	BSIC-NIGER

SWIFT
BSAHNENI

Intitulé du Compte (COMPTE EN XOF) :

ONG ONADEL
BP: 12.683 NIAMEY-NIGER
TEL: 0022720352248

Article 4 – Modifications du Projet

Dans le cas où le Projet doit faire l'objet d'adaptations quant au contenu, ou au calendrier prévisionnel, ONADEL informera, par écrit, l'association Chlorophylle des causes et des conséquences de ces modifications et proposera une ou plusieurs adaptations.

L'association Chlorophylle fera part à ONADEL de sa position par écrit et pourra prendre toutes dispositions adaptées, y compris suspendre l'octroi de son aide financière ou en réclamer le remboursement à ONADEL.

Article 5 – Communication

L'étude commandée sera propriété unique de Chlorophylle et aucune communication, par ONADEL ou le prestataire retenu, ne pourra être faite sans son accord.

Droits - de reproduction et d'utilisation publique

Tout support de communication photographique, audiovisuel ou numérique remis par ONADEL à Chlorophylle dans le cadre de cette étude est reconnu de propriété de Chlorophylle.

Article 6 – Durée - Résiliation :

La présente Convention est conclue pour une durée de **6 mois**. Elle entre en vigueur à sa signature par les deux Parties et cessera de plein droit de produire ses effets à l'issue de cette période, sauf à être reconduite au moyen d'un avenant.

En outre, chacune des Parties disposera de la faculté de résilier à tout moment le contrat en cas de manquement par l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations, auquel il ne serait pas remédié dans un délai de trente jours à compter de l'envoi d'un avis signalant ledit manquement.

En cas de survenance d'un événement de force majeure, les obligations souscrites par les Parties seront purement et simplement suspendues. Si l'événement de force majeure devait se poursuivre pour une durée supérieure à trois mois, cette convention de partenariat sera automatiquement résiliée.

Calendrier de réalisation :

La durée des phases de travail démarrera à la date de signature de cette convention.

- Phase d'étude topographique 1 mois
- Phase d'étude hydrologique 1 mois
- Phase de propositions d'aménagement 1 mois

Article 7- Droit applicable

La présente convention est régie par le droit français.

Article 8 – Nature des relations entre les parties

La Convention de Partenariat ne saurait être interprétée comme créant une association ou une société de fait entre les parties, chacune d'entre elles conservant seule la responsabilité de ses propres activités.

Article 9 – Élection de domicile :

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile à leur siège social respectif visé dans le présent contrat.

Les référents techniques des parties sont :

- Pour Chlorophylle : Laurent JARRY
- Pour ONADEL : Mahaman ADAMOU

Article 10 – Litiges :

Les parties conviennent de régler à l'amiable tout différend qui pourrait naître à l'occasion des présentes. A défaut d'accord, le litige sera porté devant le tribunal compétent en la matière.

Fait à Panazol, le 16 août 2017
En deux exemplaires originaux

Fait à Niamey, le -----

Pour Chlorophylle

Pour ONADEL

Le Président,

Le Président



Laurent Jarry

ADAMOU Mahaman

ANNEXE1 : Cahier des charges Chlorophylle

ANNEXE2 : Proposition technique du prestataire

Cahier des charges pour la réalisation d'une étude sur les eaux de ruissellement à Ingall (Niger)

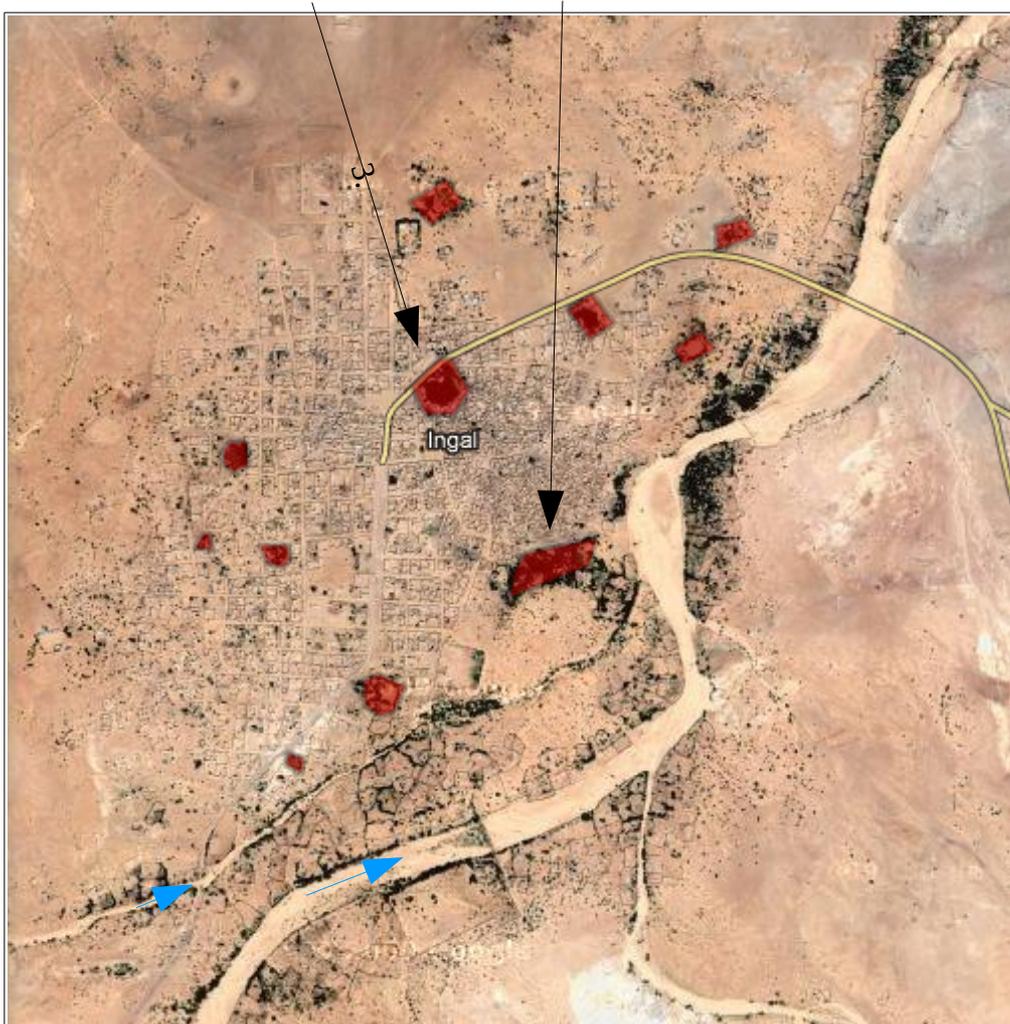
Contexte

L'association Chlorophylle et ses partenaires travaillent depuis 2003 sur l'assainissement et la salubrité de la ville d'Ingall. Latrines, fosses septiques, dépotoirs permettent déjà une amélioration du cadre de vie des habitants, mais la question du comblement des mares reste difficile car demandant des moyens importants. Ces mares sont la cause d'une insalubrité causant et entretenant toutes sortes de maladies infectieuses, dont le paludisme.

Autre difficulté, combler les mares peut s'avérer risqué, car certaines mares remplissent un rôle non négligeable dans la gestion des eaux de ruissellements, en évitant notamment l'entrée des eaux dans la ville. Il est donc nécessaire de connaître cette dynamique par la réalisation d'une étude précise sur les mares et les eaux de ruissellements.

Depuis quelques années le grand Oued qui borde la ville, déborde de son lit pour inonder le quartier sud. Ce phénomène est très nouveau 2008 et 2010. L'étude doit permettre de mieux l'appréhender pour le résorber.

La ville d'Ingall possède en son sein 11 mares plus ou moins importantes. Deux mares sont particulièrement importantes **Longoussou** et **Agalalgoussou**.



Objectifs

L'objectif général de cette étude est la définition d'un programme de travaux cohérent et global sur la gestion des eaux de ruissellement dans la ville d'Ingall.

Cet objectif nécessite :

- d'avoir une carte topographique générale de la ville d'Ingall qui permette de comprendre le mécanisme de remplissage des mares, et l'évacuation des eaux dans le kori,
- de faire une étude technique hydraulique pour définir des propositions d'aménagement des mares et des koris, pavage des rues, caniveaux, rechargement de rue, comblement, etc.

L'ampleur du projet nécessite la réalisation d'études préalables avant le lancement des réalisations d'ouvrages. Les études cartographiques, topographiques et hydrauliques ont pour but de mettre en place une base d'informations utiles aussi bien sur le plan visuel que technique.

L'utilisation d'un SIG permet de faire des déterminations de surfaces, distances et même de volumes pour le cas des mares. Les études topographiques et hydrauliques permettent le calcul de débit des ravins importants qui remplissent les mares afin d'avoir des éléments techniques de dimensionnement des canaux de drainage de trop-plein par exemple.

Contenu de la prestation

L'étude bibliographique de la ville d'Ingall sera faite en recensant toutes les études antérieures pouvant servir à l'objectif de cette prestation.

Une première étude avait notamment été lancée en 2002 et réalisée par les services hydrauliques, il est nécessaire de reprendre une partie de cette étude afin de ne pas tout reconstituer.

1. LES ÉTUDES CARTOGRAPHIQUES

➤ évolution de l'habitat

De 1975 à 2010, la ville d'Ingall a connu une évolution dans l'occupation de son espace. Il est important de faire un point sur cette évolution de l'urbanisme autour du vieux village et de bien connaître les aménagements futurs qui sont envisagés.

➤ étude évolutive des mares

Les choix urbanistiques passés ont influé, plus ou moins, sur la dynamique d'apparition des mares. Il sera fait un point précis sur les causes anthropiques ou naturelles donnant naissance à chaque mare, dans le but de bien comprendre les éléments d'influence que la collectivité peut avoir sur la résorption de ces mares.

➤ étude de la dynamique érosive

Les études cartographiques concluront sur la dynamique érosive générale de la ville d'Ingall, préalable essentiel pour envisager de lutter contre ces tendances.

2. LES ÉTUDES TOPOGRAPHIQUES

A partir des études présentées sur la commune d'Ingall, on établira une cartographie précise de la topographie. Cette partie est importante pour proposer des aménagements efficaces.

➤ topographie générale du bassin versant

Le bassin versant est la zone d'influence des eaux de ruissellements, cette partie devra montrer la dynamique des eaux de ruissellements à cette échelle.

➤ topographie précise de la ville

Ensuite la topographie précise de la ville sera présentée. Tous les éléments de ces cartographies devront être nommés.

3. LES ÉTUDES HYDRAULIQUES

Cette partie précisera toutes les composantes techniques des éléments décrits plus eaux, cubage, débit, etc.

4. PROPOSITIONS TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT

Les propositions d'aménagement autour des mares et des grands écoulements qui les alimentent en eau de ruissellement. Ces propositions pourraient être prises en compte par d'autres programmes qui interviendraient sur l'assainissement. Chaque proposition fera l'objet d'une fiche action détaillée et priorisée.

➤ parti général d'aménagement

Le prestataire expliquera ici les éléments essentiels retenus pour la définition des aménagements, il en expliquera les choix stratégiques retenus avec l'ensemble des partis prenantes, dont la collectivité et la population. Au besoin plusieurs scénarios seront étudiés.

Cette partie devra être discutée avec les autorités et population avant la finalisation du programme, afin d'arriver à un consensus large.

➤ aménagement des mares

En tenant compte de tous les aspects topographiques et hydrologiques et des sens d'écoulement des eaux de pluie de la ville, le prestataire définira précisément les propositions techniques d'aménagement des mares qui pourraient être envisagées. Il en définira les conditions techniques précises de réalisation.

➤ aménagement des oueds

Les aménagements des koris secondaires sont complémentaires aux aménagements des mares. Les types d'aménagement qui pourront être proposés : la protection de certaines berges, la réalisation d'ouvrages de franchissement, le renforcement de la protection de berge, le revêtement par pavage, etc.

➤ aménagement annexes

On décrira ici tous les aménagements nécessaires à la réalisation de l'objectif général.

➤ étude économique et calendrier

D'après les données locales on établira les budgets précis d'intervention pour chaque fiche action. On définira aussi un calendrier prévisionnel de réalisation des ouvrages.

5. LE GRAND KORI

La grand kori et le petit feront aussi l'objet d'une étude. Cette étude particulière devra se faire obligatoirement avec les jardiniers qui connaissent précisément les besoins d'aménagement du kori. On privilégiera donc l'organisation de quelques réunions sur le terrain avec plusieurs jardiniers des quartiers de jardin concernés pour lister tous les petits aménagements nécessaires au bon écoulement des eaux, sans proposer d'ouvrages d'envergure, mais plutôt les réparations, les débroussaillages, les renforcements, etc., et ce jusqu'au village de Tirgit. Tous les travaux seront cartographiés et feront l'objet d'une fiche action précise avec les coûts prévisionnels.

6. RENDUS ET MÉTHODES

Les outils cartographiques et participatifs seront privilégiés. Le prestataire devra fournir avant démarrage l'ensemble du déroulé des études, réunions, etc. et s'engager sur une date de remise des rapports. Les grandes étapes de l'étude devront être validées par la collectivité et tous les acteurs susceptibles d'être engagés dans les travaux futurs.

Les éléments cartographiques seront rendus sous format informatique réutilisable par les partenaires principaux, constituant une base de données nécessaire au suivi des travaux préconisés. Les documents seront rendus, 3 sous formats papiers, plus 5 sur CD-Rom.

**OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR
L'ETUDE SUR LES EAUX DE RUISSELLEMENT
A INGALL**

CONTEXTE

L'association Chlorophylle et ses partenaires travaillent depuis 2003 sur l'assainissement et la salubrité de la ville d'Ingall. Latrines, fosses septiques, dépotoirs permettent déjà une amélioration du cadre de vie des habitants, mais la question du comblement des mares reste difficile car demandant des moyens importants. Ces mares sont la cause d'une insalubrité causant et entretenant toutes sortes de maladies infectieuses, dont le paludisme.

Autre difficulté, combler les mares peut s'avérer risqué, car certaines mares remplissent un rôle non négligeable dans la gestion des eaux de ruissellements, en évitant notamment l'entrée des eaux dans la ville. Il est donc nécessaire de connaître cette dynamique par la réalisation d'une étude précise sur les mares et les eaux de ruissellements.

Depuis quelques années le grand Oued qui borde la ville, déborde de son lit pour inonder le quartier sud. Ce phénomène est très nouveau 2008 et 2010. L'étude doit permettre de mieux l'appréhender pour le résorber.

La ville d'Ingall possède en son sein 11 mares plus ou moins importantes. Deux mares sont particulièrement importantes **Longoussou** et **Agalalgoussou**.

En effet plusieurs ouvrages de recharge de la nappes (au moins 3 seuils) ont été construits sur le kory principal au droit du village d'Ingall. La construction de ces ouvrages transversaux rehausse le niveau du lit mineur et crée une contre pente sur le kory au droit du village. Ce phénomène provoque le débordement du Kory vers la ville engendrant ainsi une inondation des habitations.

Le lotissement et la construction des nouveaux logements sur les chemins de ruissellement des eaux freinent les écoulements d'eau de pluie et accentuent le phénomène d'inondation.

C'est dans ce contexte que l'association Chlorophylle prévoit la réalisation d'une étude pour définir les travaux à réaliser dans le cadre de la gestion des eaux de ruissellements et des inondations pour la ville d'Ingall.

Le présent document constitue notre offre technique et financière pour la réalisation de l'étude.

OBJECTIF

L'objectif général de cette étude est la définition d'un programme de travaux cohérent et global sur la gestion des eaux de ruissellement dans la ville d'Ingall.

Il s'agit spécifiquement dans le cadre de la présente étude :

-

- d'avoir une carte topographique générale de la ville d'Ingall qui permette de comprendre le mécanisme de remplissage des mares, et l'évacuation des eaux dans le kori,

- de faire une étude technique hydraulique pour définir des propositions d'aménagement des mares et des korys, pavage des rues, caniveaux, rechargement de rue, comblement, etc.

COMPREHENSION DES TERMES DE REFERENCES ET SUGGESTIONS

Comme définit dans le cahier de charge l'objectif global de l'étude d'analyser le mécanisme de ruissellement des eaux de pluie et des écoulements des kory dans la ville d'Ingall afin de définir les travaux à réaliser pour permettre la gestion de écoulements de ces eaux.

Selon notre compréhension les inondations de la ville d'Ingall proviennent de deux phénomènes :

- Les eaux issues du débordement du Kory d'Ingall
- Les eaux de pluies de la ville qui ne sont pas évacué par manque d'ouvrages d'évacuation.

Pour gérer le débordement des eaux du Kory nous devront non seulement connaître plusieurs débits de crue du Kory mais aussi la topographie du Kory autour de la ville afin de concevoir des ouvrages pouvant contenir les écoulements du Kory.

Pour les eaux de ruissellement de la ville il s'avère nécessaire de faire un plan topographique de la ville avec un nivellement au niveau des rues drainantes afin de concevoir un plan de drainage des eaux de ruissellements de la ville.

Plusieurs études ont été réalisées sur le vallée d'Ingall notamment avec le PROZOPAS, la Nigetip et le service de l'hydraulique.

Pour cela nous suggérons d'abord une analyse de toutes ces études ainsi que la collectes et le traitement des données pluviométriques de ces dix dernières années.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus à l'issue de la présente étude sont:

- Un rapport cartographique et topographique donnant le plan de la ville et le Kory avec des profils en long de l'axe du Kory et des principales rues drainantes
- Un rapport hydrologique et hydraulique cartographié donnant les débits du Kory et le mécanisme de ruissellement des eaux des eaux de pluie et du Kory dans la ville
- Une proposition d'aménagement et des travaux pour la gestion de ces eaux de ruissellement

METHODOLOGIE

Fort de notre expérience en matière d'aménagement et de gestion des écoulements des eaux notre méthodologie s'articulera en 4 étapes

Etape Préliminaire

- Signature contrat
- Réunion de cadrage

PHASE ETUDE TOPOGRAPHIQUE

- Recherche documentaire (avec possibilité d'un voyage sur Ingall)
- Elaboration des plans de la ville et bassin sur la base du SIG

A l'issue de cette étape les travaux suivants seront effectués :

- Elaboration du plan de la ville
- Délimitation du bassin versant
- Elaboration du profil général de l'axe du Kory
- Calcul du débit des différentes crues

Durée : 10 jours

Personnel :

- Ingénieur Chef de Mission
- Chauffeur

Livrable : Rapport de synthèse de la phase topographique

PHASE ETUDE HYDROLOGIQUE

Cette phase consistera :

- Compléter et corriger les plans élaborés à partir des images Google
- Faire des profils en long de l'axe du Kory sur toute la partie longeant la ville avec au moins 2 km en amont et 2 km en aval
- Analyser le phénomène d'inondation à travers des enquêtes auprès de la population et l'analyse de certains repères
- Faire le profil en long des rues drainantes principales

Durée : 10 jours

Personnel :

- Ingénieur Chef de Mission
- Equipe topo
- 1 enquêteur

Livrable : Rapport de synthèse de la phase hydrologique

PHASE PROPOSITION D'AMENAGEMENT

Cette phase consiste au traitement des données collectées et la conception des ouvrages. Il sera proposé plusieurs options d'aménagement avec leurs couts et leurs avantages.

Durée : 5 jours

Personnel :

- Ingénieur Chef de Mission
- Chef d'Equipe topo

Livrable : Rapport de synthèse phase d'aménagement et rapport général

PROPOSITION FINANCIERE

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Honoraire				
Chef de Mission	hj	20	80,000	1,600,000
Chef d'Equipe topo	hj	15	30,000	450,000
SOUS TOTAL				2 05 000
Logistique				
Location Equipment Topo	Jour	8	35,000	280,000
Vehicule	jour	10	50,000	500,000
Carburant	FF	1	280,000	280,000
Elaboration plan et Rapport	FF	1	200,000	200,000
SOUS TOTAL				1 260 000
TOTAL TRAVAUX				3. 310 .000 F CFA
Frais suivi				331 000
TOTAL GENERAL				3.641 .000 F CFA
Total en euros				5.550 euros